INSTITUT FÉDÉRAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTUALISATION DU GUIDE FÉDÉRAL POUR LES ACHATS DURABLES

SERVICES D'IMPRESSION (2024)

1. CHAMP D'APPLICATION

Les services d'impression comprennent les prestations externes effectuées pour imprimer des dépliants, des affiches, des rapports annuels, des brochures, des agendas, des bulletins d'information, des bannières ou encore des sacs et des textiles. Les ressources nécessaires à l'exécution du service (par exemple l'encre et les supports d'impression) ont également été prises en compte dans l'évaluation des risques et de la maturité du marché.

Code CPV principal :

79810000-5	Services d'impression

Autre(s) code(s) CPV pertinent(s) :

79811000-2	Services d'impression numérique
79820000-8	Services relatifs à l'impression

2. RISQUES

Les matières premières présentes dans l'encre, telles que les solvants, ont des incidences sur la santé humaine et l'environnement. Dans ce contexte, la Directive 2004/42/CE[1] vise à réduire les émissions de Composés Organiques Volatils (COV) dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines encres. De manière plus globale, le règlement de l'Union européenne concernant les substances chimiques, REACH[2] (Registration, Evaluation, Autorisation and Registration of Chemicals) vise à améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les risques potentiels des produits chimiques, dont de nombreux sont utilisés dans l'impression.

La Directive relative aux DEEE[3] (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) encadre, quant à elle, la gestion des déchets issus des équipements électriques et électroniques. Elle a été mise en place pour répondre aux enjeux environnementaux liés à l'accumulation de ces types de déchets, souvent difficiles à recycler et contenant des substances dangereuses pour l'environnement et la santé humaine.

[1] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex%3A32004L0042
[2] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1447165123284&uri=CELEX:02006R1907-20150925
[3] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=CELEX:32012L0019#d1e32-53-1

2.1. DROITS HUMAINS : MOYEN

Les personnes qui travaillent dans l'industrie de l'impression sont régulièrement exposées[4] à des substances dangereuses telles que les solvants, résines, colles, colorants et décapants présents dans les encres, ainsi que les produits de nettoyage des rouleaux et pinceaux. Ces produits, souvent allergisants, irritants, inflammables et toxiques, posent de sérieux risques pour la santé. Cette exposition, par contact ou inhalation, peut entraîner des risques pour la santé, notamment des maladies respiratoires, cardiovasculaires, des allergies, et certains composés sont potentiellement cancérogènes.

L'industrie de l'impression présente également divers risques[5] pour la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs. Elles et ils encourent des risques mécaniques avec des machines composées de nombreuses pièces en mouvement, comme les rouleaux et cylindres, pouvant provoquer de graves blessures. Elles et ils doivent aussi faire face à des risques de troubles visuels, notamment en raison de la précision requise dans leur travail et de l'exposition aux rayons ultra-violets et infrarouges. Enfin, les risques psychologiques sont importants, en raison du stress lié aux délais impératifs, au travail posté en équipes et aux horaires de nuit.

2.2. ENVIRONNEMENT : ÉLEVÉ

Les impacts environnementaux potentiels[6] dans le secteur de l'impression se concentrent principalement sur l'utilisation des produits, dont plusieurs aspects posent des risques non négligeables pour l'environnement :

- La fabrication des *appareils de traitement d'images* entraîne une consommation significative de ressources naturelles, notamment par l'extraction de métaux rares, nuisant aux écosystèmes par la déforestation et la pollution. Les matériaux non recyclables, comme certains plastiques et les métaux lourds contenant des substances toxiques, compliquent leur élimination. Certains appareils davantage énergivores augmentent également les émissions de gaz à effet de serre, surtout lorsque l'électricité provient de sources non renouvelables. Une gestion inadéquate des déchets électroniques peut finalement contaminer les sols et les eaux, posant ainsi un risque environnemental majeur.

- Les *consommable*s d'un service d'impression requièrent des ressources naturelles pour la production de papier, entraînant la déforestation et la perte de biodiversité. La pollution chimique associée aux encres et toners, qui contiennent souvent des substances toxiques, peut contaminer l'air et l'eau, aussi bien durant leur fabrication que leur élimination. Les consommables d'impression sont souvent conditionnés dans des emballages en plastique, contribuant ainsi à la pollution plastique. Les cartouches d'encre et de toner usagées génèrent également des déchets difficiles à recycler, car elles contiennent des matériaux composites qui ne sont pas toujours pris en charge par les programmes de recyclage.

- La *consommation d'énergie* provient majoritairement des techniques d'impression, notamment des systèmes de séchage (air chaud, UV) et des presses. Les procédés comme

[4] https://www.officiel-prevention.com/dossier/formation/fiches-metier/la-prevention-des-risques-professionnels-dans-les-imprimeries-et-les-industries-graphiques
[5] *Ibidem.*
[6] https://www.teemio.fr/fr_FR/blog/impact-environnemental-photocopieur#:~:text=Les%20photocopieurs%20et%20imprimantes%20multifonctions%20affectent%20l'environnement%20principalement%20par,leur%20contribution%20aux%20d%C3%A9chets%20%C3%A9lectroniques

le heatset, la flexographie et l'héliogravure sont plus énergivores que l'offset feuille. En outre, les types d'encre et de papier influencent également l'énergie requise pour le séchage, les encres UV nécessitant plus d'énergie que les encres offset traditionnelles.

Le choix des appareils de traitement d'images, ainsi que des consommables et des techniques d'impression, comportent des risques environnementaux significatifs, soulignant l'urgence d'adopter des produits écoresponsables, d'optimiser les quantités utilisées et de recycler les déchets du secteur. C'est pourquoi, en 2023, la Commission européenne a lancé une initiative[7], actuellement en cours de projet d'acte, pour que :

- *les appareils de traitement d'images, tels que les imprimantes, soient conçus pour être économes en énergie et en ressources ;*

- *les consommateurs disposent des informations nécessaires pour utiliser leurs dispositifs de manière durable, y compris par l'entretien et la réparation ;*

- *la production de déchets par l'utilisation de consommables (cartouches d'encre, par exemple) soit réduite au minimum.*

Initialement prévue pour le deuxième trimestre 2024, l'adoption par la Commission n'a cependant toujours pas eu lieu au moment de la rédaction de cette fiche en novembre 2024.

3. MATURITÉ DU MARCHÉ

3.1. CIRCULARITÉ : MOYEN

Le potentiel de gains sur la circularité réside majoritairement dans l'utilisation des produits d'impression, notamment par le choix des produits, la maîtrise des quantités consommées et la gestion des déchets.

Le marché des produits et méthodes d'impression écologiques est en expansion, tant pour les appareils de traitement d'images que les consommables. Des alternatives aux produits conventionnels sont disponibles :

- Les *imprimantes écologiques* sont conçues[8] à partir de matériaux recyclés ou renouvelables et sont facilement recyclables en fin de vie. Les fabricants visent à réduire l'utilisation de matières premières et ces imprimantes sont souvent certifiées pour leur faible consommation d'énergie. Elles intègrent des fonctionnalités comme l'arrêt automatique, le réveil programmé et des modes de basse consommation. Elles minimisent également les déchets grâce à des cartouches d'encre rechargeables ou recyclables et à l'impression recto verso automatique, contribuant ainsi à réduire la consommation de papier.

- Le *papier recyclé*, c'est-à-dire lorsqu'au moins 50 %[9] des fibres proviennent de déchets de papier imprimé post-consommation, est aujourd'hui de qualité équivalente à un papier non recyclé. Il en existe une grande variété pour tous les usages. À cet effet, Responsible

[7] https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13553-Impact-environnemental-des-appareils-de-traitement-dimages-y-compris-les-consommables_fr

[8] https://www.teemio.fr/fr_FR/blog/imprimantes-ecologiques-passer-au-vert?srsltid=AfmBOophI0XvXm6gB911B3p9p0OLH3oHtmn-sLDfq4x7eEppnhdhlKWe

[9] https://www.ecoconso.be/fr/content/quel-papier-acheter-recycle-avec-un-label

Office[10] fournit des informations précises sur l'offre de papier, de fournitures de bureau et de fournitures scolaires durables et éprouvées, en mettant en relation les parties qui offrent et celles qui demandent.

- Les *encres biodégradables*, dont le marché est en hausse[11], sont fabriquées à partir de ressources renouvelables, qui sont des composants d'origine végétale tels que les graines de lin ou le soja. Cependant, ce dernier provient généralement de plants génétiquement modifiés[12], issus de l'agriculture intensive, utilisant des engrais chimiques ou encore des herbicides. D'autres alternatives présentes sur le marché concernent les cartouches d'encre recyclables et/ou rechargeables. Par ailleurs, la consommation d'encre peut être réduite en limitant la quantité déposée sur le papier. Les polices Ecofont[13] intègrent cette approche, permettant ainsi une économie d'encre significative.

Parmi les *techniques d'impression* les plus respectueuses de l'environnement, l'offset UV utilise des encres biodégradables sans métaux lourds, ni solvants. Bien qu'elle consomme plus d'énergie pour sécher, elle est entièrement recyclable et permet un désencrage facile. D'autres techniques respectueuses de l'environnement sont également disponibles via le lien suivant : https://ibbt.emis.vito.be/content/beschikbare-milieuvriendelijke-technieken-8

Le secteur de l'impression s'efforce aujourd'hui de *réduire les déchets* en intégrant davantage de fibres recyclées dans le papier et en optimisant la production pour minimiser les chutes. En plus du papier, des techniques permettent aujourd'hui de diminuer les rejets de COV et les eaux usées, notamment grâce à des encres et détergents moins nocifs, réduisant ainsi les déchets et les émissions.

3.2. ÉCONOMIE SOCIALE : ÉLÉVÉE

Il existe un certain nombre d'entreprises, issues de l'économie sociale, qui proposent des services d'impression en Belgique.

- En Flandre, 12 sont référencées sous le domaine d'activité « imprimerie et activités graphiques » : https://www.socialeeconomie.be/nl/databank?province=All&city_or_postal_code=&working_form=All&activities=23&s=

- En Wallonie, 20 sont référencées sous le domaine d'activité « imprimerie» : https://leseta.be/annuaire/?filter_directory_category%5B0%5D=1342&settings_cache_id=40ddedd2366b8733a25cff49575879f7&filter=1

Les personnes peu qualifiées, porteuses de handicap ou qui ont des difficultés à entrer sur le marché du travail sont relativement faciles à employer dans le secteur des services d'impression. Plusieurs entreprises de travail adapté ou entreprises de l'économie sociale utilisent des services d'impression qui adoptent des pratiques d'inclusion sociale.

[10] https://www.responsible-office.be/fr_BE/shop/category/1-papier-papeterie-etiquettes-blocs-cahiers-473
[11] https://www.marketresearchintellect.com/fr/blog/printing-industry-goes-green-biodegradable-inks-market-on-the-rise/
[12] https://www.imprimerie-ecologique.com/
[13] https://www.ecofont.com/

4. POLITIQUE D'ACHAT PLUS DURABLE

Cette section présente plusieurs suggestions, non exhaustives, pour adopter des pratiques d'achat plus durables dans les services d'impression. Un ensemble de critères de sélection, de spécifications techniques, de critères d'attribution, ainsi que de conditions d'exécution ont été sélectionnés comme bonnes pratiques. Pour davantage d'inspiration, les ressources suivantes sont à consulter :

- EU Green Public Procurement (GPP) Criteria : https://circabc.europa.eu/ui/group/44278090-3fae-4515-bcc2-44fd57c1d0d1/library/fceeaa86-df6e-4cd8-8d01-4b9d6fd20a43/details

- La Clause Verte (France) : https://laclauseverte.fr/liste_des_clauses?segment[]=86,80

- MVI-Criteriatool (Pays-Bas) : https://www.mvicriteria.nl/nl/webtool#//20/2//en

- MVOO-Criteriatool (Flandre) : https://www.mvoocriteria.be/nl/webtool#//20/2//nl

Les critères du MVI-Criteriatool et du MVOO-Criteriatool sont régulièrement mis à jour. Il est donc recommandé de consulter ces liens lors de la lecture de cette fiche afin de s'assurer de disposer des critères les plus récents.

- Service Public de Wallonie (Wallonie) : https://marchespublics.wallonie.be/files/Outils/APR/clauses%20environnementales/Fiche%20pour%20l%E2%80%99int%C3%A9gration%20de%20clauses%20responsables%20dans%20les%20march%C3%A9s%20d%E2%80%99%C3%A9quipements%20informatiques

En amont, le pouvoir adjudicateur doit procéder à une analyse approfondie des besoins, car l'impact environnemental et social des activités d'impression est directement lié aux exigences qu'il formule sur le marché. À cet effet, plusieurs paramètres clés sont à évaluer :

- *Le tirage et les procédés d'impression envisagés ;*
- *Le choix des supports d'impression (papier, textile, plastique, etc.) ;*
- *Les formats requis pour l'impression (dimensions des supports) ;*
- *Les spécificités techniques liées à l'impression (types d'encre, détergents, etc.) ;*
- *Les méthodes de reliure et les adhésifs utilisés ;*
- *Les finitions attendues pour les imprimés ;*
- *Les modalités d'emballage.*

Des explications détaillées sur chacun de ces aspects sont présentées à l'Annexe 1.

4.1. UTILISATION DE CERTIFICATS ET LABELS

Les certifications et labels peuvent être évoqués dans le cadre de la sélection qualitative, des spécifications techniques et des critères d'attribution. Ils peuvent également servir comme éléments de preuve dans les conditions d'exécution du marché.

- Les certifications ci-dessous s'appliquent aux services d'impression :

a) Les certificats généraux

- *Système de Gestion Environnementale (SGE) ISO 14001 ou EMAS* : L'ISO 14001 est une norme internationale pour les SGE qui aide les organisations à améliorer leurs performances environnementales. L'EMAS est, quant à lui, un système européen de gestion environnementale qui fixe les mêmes exigences que la norme ISO 14001, mais qui comprend également des exigences supplémentaires, mettant l'accent sur la transparence et le respect de la législation : https://environnement-entreprise.be/wp-content/uploads/2023/01/2020_CE_OUTIL_brochure-SME_SD.pdf

- *Label Entreprise Écodynamique (uniquement à Bruxelles)* : le label Entreprise Écodynamique est une reconnaissance officielle attribuée aux entreprises et organisations qui mettent en œuvre des pratiques exemplaires en matière de gestion environnementale à Bruxelles : https://www.ecodyn.brussels/

- *Label CO2 Neutral* : le label CO2 Neutral est une certification attribuée à des entreprises, produits, services ou événements qui ont pris des mesures pour compenser ou réduire leurs émissions de CO_2 afin d'atteindre un bilan carbone net nul : https://www.co2logic.com/our-services/co2-neutral-label

- *Certification Ecovadis* : Ecovadis propose des solutions de développement durable conçues pour aider les organisations à gérer, mesurer et améliorer leurs performances en matière de développement durable sur l'ensemble de la chaîne de valeur : https://ecovadis.com/fr/

- *Certification B Corp* : B Corp certifie les entreprises qui respectent des normes élevées en matière de performances sociales et environnementales, de transparence et de responsabilité, en mettant l'accent sur l'impact positif sur les personnes et la planète : https://www.bcorporation.net/en-us/certification/

L'ISO 26000[14] relatif à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) est également applicable. À la différence des certifications susmentionnées, elle ne fait pas l'objet d'une certification. Cependant, elle offre des orientations quant au niveau de maturité du développement durable du prestataire.

D'autres systèmes de gestion durable pertinents figurent également dans la norme ISO 50001[15] pour la gestion de l'énergie, ainsi que dans la norme ISO 45001[16] pour la santé et la sécurité au travail.

Le label Solid'R[17] favorise également les acteurs de l'économie sociale. Il représente une marque collective européenne qui garantit que les entreprises respectent des principes stricts de gouvernance et d'organisation de leurs activités.

b) Les certificats spécifiques au secteur de l'impression

- Imprim'Vert certifie les imprimeries qui adoptent des pratiques écologiques strictes pour réduire leur impact environnemental, par la gestion des déchets dangereux, la

[14] https://www.iso.org/fr/iso-26000-social-responsibility.html
[15] https://www.iso.org/fr/iso-50001-energy-management.html
[16] https://www.iso.org/fr/standard/63787.html
[17] https://www.solidr.eu/fr/

sécurisation des produits dangereux, la suppression de produits toxiques, le suivi énergétique des équipements, ainsi que la sensibilisation à l'écoresponsabilité : https://www.imprimvert.fr/

- Print Ethic certifie les imprimeries engagées dans des pratiques durables et éthiques, respectant des standards élevés en matière sociale, environnementale et de transparence : https://printethic.fr/

- Les labels[18] de type 1[19] ci-dessous s'appliquent aussi bien aux services qu'aux produits d'impression et peuvent avoir comme critères l'utilisation d'ingrédients naturels, l'absence de composants nocifs, ainsi que l'emballage recyclé ou recyclable. Notons que ces labels présentent des exigences variées[20] :

a) Les labels spécifiques aux services d'impression

- Blauer Engel :
https://www.blauer-engel.de/en/productworld/printed-matters

- NF Environnement :
https://marque-nf.com/categories/services-aux-organisations/nf544/

- Nordic Swan :
https://www.nordic-swan-ecolabel.org/criteria/printing-companies-and-printed-matter-041/

b) Les labels spécifiques aux imprimantes

- Blauer Engel :
https://www.blauer-engel.de/en/productworld/printers-and-multifunction-devices

- Energy Star :
https://www.energystar.gov/productfinder/product/certified-imaging-equipment/results?SetLanguage=French&NRCAN=on

- Electronic Product Environmental Assessment Tool (EPEAT) :
https://www.ecoconso.be/fr/content/label-epeat-pour-linformatique

- Nordic Swan :
https://www.nordic-swan-ecolabel.org/criteria/imaging-equipment-015/

c) Les labels spécifiques aux papiers d'impression

- Blauer Engel : https://www.blauer-engel.de/en

- Cradle to Cradle :

[18] https://www.greenr-label.com/labels-certifications-ecoresponsables-quel-choix-faire/
[19] https://www.ecoconso.be/fr/content/les-labels-outils-de-consommation-durable
[20] https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/nettoyage_-_vergelijkingstabel_labels.xlsx

https://c2ccertified.org/certified-products?certified_products_by_date_asc%5BrefinementList%5D%5Btopic.title%5D%5B0%5D=Print%20%26%20Paper

- Ecolabel Européen : https://environment.ec.europa.eu/topics/circular-economy/eu-ecolabel/product-groups-and-criteria/paper_en
- Forest Stewardship Council (FSC) : https://fr.fsc.org/fr-fr/les-produits-finis-certifiables/imprimes-et-papiers
- Nordic Swan : https://www.nordic-swan-ecolabel.org/criteria/copy-and-printing-paper-044/
- Osterreichische Umweltzeichen : https://www.umweltzeichen.at/en/products/office-paper-printing
- Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes (PEFC) : https://www.pefc-france.org/le-label-pefc/

d) Les labels spécifiques aux cartouches d'impression

- Blauer Engel : https://www.blauer-engel.de/en
- NF Environnement : https://marque-nf.com/categories/biens-de-consommation/nf-environnement-cartouches-dimpression-laser-nf335/
- Nordic Swan : https://www.nordic-swan-ecolabel.org/criteria/remanufactured-oem-toner-cartridges-008/
- Osterreichische Umweltzeichen : https://www.umweltzeichen.at/en/products/office-paper-printing

De manière générale, Blauer Engel et Nordic Swan sont les labels les plus aptes à satisfaire les exigences environnementales requises pour les services d'impression.

4.2. ÉCONOMIE SOCIALE

Dans l'idée de favoriser les acteurs de l'économie sociale tels que les travailleuses et travailleurs peu qualifiés, les personnes porteuses d'un handicap ou celles en insertion socio-professionnelles, certaines clauses sociales peuvent être élaborées dans l'objet du marché telles que l'allotissement et les clauses de réservation.

Le label SOLID'R peut être largement utilisé en tant que moyen de preuve.

Allotissement[21]
Un marché alloti est un marché divisé en plusieurs lots distincts, chacun pouvant être attribué séparément pour une exécution distincte. Cette subdivision peut se faire selon des critères géographiques, fonctionnels, techniques, ou encore sur une base qualitative ou quantitative. L'un des avantages majeurs de ce type de marché est qu'il permet de soumissionner pour un seul lot, favorisant ainsi la participation des PME et, par extension, celles issues de l'économie sociale.

Clause de réservation d'accès à la procédure de passation (basée sur le MVOO-Criteriatool)
La clause de réservation d'accès à la procédure de passation permet de limiter la possibilité de répondre à un marché public, ou à une partie de celui-ci en cas d'allotissement, à une ETA ou tout opérateur économique dont (1) l'objectif est l'intégration sociale de personnes en situation de handicap ou de personnes défavorisées, et dont (2) au moins 30 % des effectifs sont constitués de personnes handicapées ou défavorisées. Il en découle que seuls ces types de prestataires peuvent déposer une offre pour le marché ou pour les lots réservés. *Vérification* : deux documents spécifiques doivent être fournis à l'adjudicateur par le candidat/soumissionnaire au marché/lot réservé, lors de la phase de sélection. Il s'agit de : • La preuve de l'agrément en qualité d'entreprise d'économie sociale d'insertion ; • La preuve de l'agréation pour la classe et la catégorie de services visés par le marché.

Clause de réservation de l'exécution dans le cadre de programmes d'emplois protégés[22]
La clause de réservation de l'exécution dans le cadre de programmes d'emplois protégés permet de limiter la réalisation d'un marché public, ou d'une partie de celui-ci en cas d'allotissement, à une ETA ou tout opérateur économique dont l'objectif est l'intégration sociale de personnes en situation de handicap ou de personnes défavorisées. Dans ce cas, n'importe quelle entreprise peut remettre une offre au marché, mais l'ensemble ou une partie déterminée du marché doit être exécuté par les types de prestataires susmentionnés. Ces clauses permettent de réserver un marché à des entreprises, reconnues par l'autorité compétente, dont au moins 30 % du personnel sont des personnes handicapées ou défavorisées. *Vérification* : deux documents spécifiques doivent être fournis à l'adjudicateur par le candidat/soumissionnaire au marché/lot réservé, lors de la phase de sélection. Il s'agit de : • La preuve de l'agrément en qualité d'entreprise d'économie sociale d'insertion ; • La preuve de l'agréation pour la classe et la catégorie de services visés par le marché.

Pour les contrats de faible envergure, la collaboration avec les entreprises de l'économie sociale peut être engagée directement via un marché public de faible montant (contrat sur facture acceptée) ou par le biais d'une procédure négociée sans publication préalable.

4.3. ENVIRONNEMENT : CRITÈRES DE SÉLECTION QUALITATIFS

Les critères de sélection ne concernent pas le contenu de l'offre, mais la capacité des soumissionnaires potentiels à exécuter le contrat. Ils peuvent porter non seulement sur la

[21] https://www.marchespublics-pme.be/outils-pratiques/fiches-techniques-outils-pratiques/marches-allotis/#:~:text=Un%20des%20objectifs%20poursuivi%20par,trait%C3%A9s%20chacun%20de%20mani%C3%A8re%20autonome

[22] *https://eweta.be/wp-content/uploads/2021/12/DES-MARCHES-PUBLICS-ETHIQUES-A-VALEUR-AJOUTEE-Janvier-2022.pdf*

capacité économique et financière du soumissionnaire, mais également sur ses compétences techniques et professionnelles.

Système de gestion environnementale (basé sur le MVOO-Criteriatool)
Le soumissionnaire dispose de son propre système de gestion environnementale. Ces systèmes de gestion régissent, au moins, les points suivants : • Les points de départ de la politique environnementale de l'organisation ; • Les mesures concrètes que l'organisation a prises ou prendra pour réduire ou prévenir les incidences des processus d'entreprise liés à l'exécution du contrat sur l'environnement, au moins en ce qui concerne [précision à ajouter] ; • La manière dont les aspects environnementaux de l'organisation mentionnés ci-dessus sont contrôlés et réévalués en vue d'une amélioration continue ; • Comment se traduit l'attention portée à la sensibilisation et à la compétence du/des collaborateur(s) et du/des fournisseur(s) en ce qui concerne le traitement des aspects environnementaux pertinents pour ce marché ; • La manière dont le respect de la législation environnementale applicable à la (aux) prestation(s) demandée(s) est assuré. *Vérification* : les moyens de preuve possibles sont les suivants : • Certificat ISO 14001, certificat EMAS, le Label Entreprise Écodynamique à Bruxelles ou équivalent ; • Déclaration selon laquelle la protection de l'environnement (y compris les points d'attention susmentionnés) est un élément structurel des activités de l'entreprise, confirmée par un auditeur indépendant ou un organisme de certification (accrédité) dont l'expertise peut être démontrée ; • Ou équivalent.

	Dans les deux cas, il est également possible de se référer à des systèmes équivalents ou de demander des preuves, sans exiger nécessairement une certification.

De plus, certaines autorités publiques sont elles-mêmes certifiées EMAS, ISO 14 001 ou détentrices du label bruxellois « Entreprise Écodynamique ». Elles mentionnent fréquemment leur système de gestion environnementale dans leurs cahiers des charges, soulignant l'importance des enjeux environnementaux pour le pouvoir adjudicateur. Par conséquent, elles attendent des prestataires de services qu'ils intègrent de manière effective leur politique environnementale interne lors de l'exécution des contrats.

4.4. ENVIRONNEMENT : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Les spécifications techniques concernent le contenu de l'offre et, plus précisément, les caractéristiques auxquelles le service d'impression doit satisfaire. Pour les établir, il est possible de s'appuyer sur des normes ou des labels, tant pour fixer les spécifications techniques que pour démontrer qu'elles ont été respectées.

Dans son offre, le soumissionnaire devra détailler les produits d'impression qu'il envisage d'utiliser, ainsi que les méthodes d'impression qu'il utilisera pour les différentes applications décrites dans le cahier spécial des charges.

Par ailleurs, les spécifications techniques suivantes doivent être prises en compte :

Méthodes d'impression

1. Impression Ecofont

L'impression doit se faire via la police Ecofont[23].

2. Impression recto verso

L'impression doit se faire en recto verso.

3. Impression durable

L'impression doit se faire selon la technique la plus durable par rapport au support demandé, tel que décrit à l'annexe 1.

Dans tous les cas, une *preuve de conformité* doit être apportée par la fiche technique de l'appareil ou tout autre moyen de preuve qui précise que ces fonctionnalités sont disponibles.

Utilisation de consommables (basé sur le MVI-Criteriatool/le MVOO-Criteriatool)

1. Utilisation de papier lors de l'impression

- Les fibres utilisées dans la matière première doivent être certifiées par des programmes indépendants tels que FSC ou PEFC et ne doivent pas provenir d'espèces génétiquement modifiées. Au moins 70 % des fibres doivent provenir de forêts gérées durablement ou de matériaux recyclés, selon la norme EN 643. Les matières premières non certifiées doivent être légales et inspectées.

 Une *preuve de conformité* peut être apportée par un certificat ISO de type I ou des labels écologiques tels que l'Écolabel UE, Nordic Ecolabel, Blue Angel, FSC ou PEFC.

- Les fabricants de pâte et papier doivent utiliser des procédés de blanchiment sans chlore élémentaire (ECF) ou totalement sans chlore (TCF), en excluant l'usage de chlore gazeux. Cette exigence s'applique également aux fibres recyclées, bien que celles-ci puissent avoir été blanchies au chlore gazeux précédemment.

 Une *preuve de conformité* peut-être apportée par un certificat ISO de type I ou des labels écologiques comme l'Écolabel UE, Nordic Ecolabel ou Blue Angel.

2. Utilisation d'encre (pour l'impression offset et numérique)

- L'utilisation de substances dangereuses est interdite, sauf pour certaines encres et vernis UV spécifiques.

- Les encres, toners, colles et produits de nettoyage ne doivent pas contenir de produits chimiques nocifs ou de substances interdites.

[23] Ecofont est une police d'écriture qui n'est pas pleine, elle contient des trous circulaires (extrêmement petits et qui ne nuisent pas à la lisibilité du document) qui permettent d'économiser l'encre lors de l'impression.

Dans les deux cas, une *preuve de conformité* peut-être apportée par des labels écologiques comme le Blauer Engel ou le Nordic Swan, ou via des fiches de données de sécurité ou documents techniques équivalents.

Système de gestion des déchets (basé sur le MVI-Criteriatool/le MVOO-Criteriatool)
Le site de production doit disposer d'un système de gestion des déchets documentant les mesures pour réduire et gérer les déchets solides et liquides, y compris le recyclage et l'élimination des déchets dangereux. Ce système doit inclure des procédures de traitement, de collecte, de séparation des matériaux recyclables, ainsi que des objectifs d'amélioration continue pour réduire les déchets et favoriser la réutilisation. Une *preuve de conformité* peut-être apportée par des certifications comme ISO 14001, EMAS ou l'Écolabel européen, ou via un plan de gestion des déchets approuvé par les autorités.

En Belgique, les entreprises d'impression doivent trier leurs déchets industriels selon les réglementations régionales. Les déchets d'impression sont considérés aussi bien comme non-dangereux (papier) que comme dangereux (cartouches d'encre et toners). Dans ce dernier cas, les collecteurs appropriés sont répertoriés sur les sites de la DSD[24] (Wallonie), de l'OVAM[25] (Flandre) et de Bruxelles Environnement[26]. La liste complète des flux de déchets à trier est disponible sur jetriedansmonentreprise.be, où les matériaux indiqués ne peuvent pas être traités comme des déchets résiduels.

4.5. ENVIRONNEMENT : CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les critères d'attribution peuvent servir de levier pour stimuler l'innovation en développement durable. La législation sur les marchés publics permet d'intégrer divers critères qualitatifs, y compris ceux liés à la durabilité, dans le processus d'attribution, en complément du prix.
De manière générale, le soumissionnaire a la possibilité de mettre en avant la prise en compte de divers enjeux environnementaux et sociaux. Ces aspects peuvent être détaillés dans un plan d'action spécifique. Ci-dessous, une liste de points à considérer pour la rédaction et l'évaluation de ce plan d'action dans le cadre des critères d'attribution. Il est conseillé d'accorder une attention particulière à ce plan, car certaines administrations l'intègrent également dans un critère de qualité plus global. L'évaluation des offres s'effectue ensuite selon la formule suivante : *nombre de points = points attribués pour la qualité / points attribués pour le prix*.

Prestation de services de gestion d'impression (basé sur l'EU GPP Criteria)
Des points seront attribués aux soumissionnaires qui offrent la prestation de services de gestion d'impression (MPS). Cette prestation devrait couvrir les domaines suivants : - Évaluation : suppose un réexamen de l'environnement d'impression existant d'une organisation et vise à fournir des recommandations pour une meilleure gestion des dispositifs ; - Optimisation : consiste à consolider et à rationaliser les dispositifs et les processus opérationnels afin de mettre en place une stratégie MPS globale ; - Gestion: couvre les examens systématiques, le suivi des accords sur le niveau de service et la gestion à distance, l'objectif étant d'améliorer les processus et les flux de travail en cours.

[24] http://environnement.wallonie.be/frameset.cfm?page=http://environnement.wallonie.be/owd/entagree/index.htm
[25] https://sso.ovam.be/pages/login.xhtml
[26] https://app.bruxellesenvironnement.be/listes/?nr_list=CED0001

Vérification : le soumissionnaire doit fournir des documents détaillant les conditions de sa prestation MPS.

Utilisation d'appareils de traitement d'images (basé sur le SPW)
Le soumissionnaire qui propose des imprimantes labélisées Blue Angel, Energy Star ou EPEAT ou équivalent pour le service d'impression demandé, se voit attribuer des points pour ce critère. Il sera évalué par la formule suivante : *(Nombre d'imprimantes labelisées (cf. 4.1.) / (Nombre total d'imprimantes) X Nombre maximum de points pour ce critère*.

Utilisation de papier
Le soumissionnaire qui propose du papier labélisé écologique pour le service d'impression demandé, ainsi que pour l'emballage, se voit attribuer des points pour ce critère. *Vérification* : le soumissionnaire doit présenter des labels (cf. 4.1.) ou les documents justificatifs attestant que les produits à fournir satisfont aux critères définis ci-dessus.

Utilisation de cartouches et de conteneurs réutilisables/remanufacturé·es (basé sur l'EU GPP Criteria)
Des points sont attribués pour l'engagement à fournir le pourcentage de cartouches/de conteneurs réutilisables/remanufacturé·es le plus élevé (par rapport au nombre total de cartouches/de conteneurs). *Vérification* : le soumissionnaire doit présenter des labels (cf. 4.1.) ou les documents justificatifs attestant que les produits à fournir satisfont aux critères définis ci-dessus.

Utilisation de techniques de reliure et d'adhésifs écologiques
Des points sont attribués en fonction de l'engagement à fournir la méthode de finition la plus respectueuse de l'environnement (par rapport au nombre total d'impressions). *Vérification* : le soumissionnaire doit présenter les documents justificatifs attestant que les produits à fournir satisfont aux critères définis ci-dessus.

Participation à l'éco-contribution (basé sur La Clause Verte)
L'entreprise indiquera le coût relatif à l'éco-contribution dans son offre.

Par éco-contribution, il est entendu le coût de la collecte et du traitement des déchets électroniques et électriques. Également appelée éco-participation, elle s'ajoute au coût du prix de vente. L'objectif de cette taxe est de sensibiliser les consommatrices et consommateurs à l'élimination des déchets électriques et à l'utilité de leur recyclage. Elle a pour objectif de compenser le coût de la collecte et du recyclage des déchets engendrés par les appareils éligibles.

À ce titre, l'éco-contribution est reversée aux organismes chargés de cette mission de collecte et de traitement des déchets électriques et électroniques. Il existe à ce jour, en Belgique, deux organismes habilités à effectuer cette mission. Il s'agit de Recupel[27] et de PV CYCLE[28].

Participation à l'économie sociale
Des points sont attribués en fonction de l'engagement à collaborer avec des acteurs de l'économie sociale, en tenant compte du nombre total d'impressions. *Vérification* : le soumissionnaire doit présenter les documents justificatifs attestant que les produits à fournir satisfont aux critères définis ci-dessus.

4.6. DROITS HUMAINS : CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Certaines clauses sociales[29] peuvent être intégrées dans les critères d'attribution :

- **Formation du personnel** – prévoir que chaque travailleuse et travailleur ait la possibilité de suivre un module de formation de base ou de rafraichissement durant ses heures de travail ;

- **Santé au travail** - fournir du matériel davantage ergonomique et les produits les moins nocifs possibles pour l'environnement et la santé ;

- **Horaires de travail** – proposer des solutions organisationnelles en interne pour éviter les heures de prestation avant 7h le matin et après 18h le soir ;

- **Non-discrimination** - rappeler qu'il est interdit de discriminer sur base du genre, de l'âge et/ou de l'origine. Vous trouverez davantage d'information via le lien suivant : https://www.unia.be/files/AAR124_UNIA_Clauses_de_non-discrimination_dans_les_march%C3%A9s_publics_DEF_1.pdf

Par ailleurs, il convient de préciser que les travailleuses et travailleurs de l'impression peuvent également faire appel au service[30] des plaintes pour violence ou harcèlement au travail.

4.7. RAPPORTAGE INTERMÉDIAIRE ET KPI

Le pouvoir adjudicateur indiquera que les initiatives environnementales et sociales stipulées dans l'offre nécessiteront des efforts de la part du soumissionnaire, en lui offrant également un avantage économique compétitif par rapport aux autres candidats. Ces engagements devront être effectivement mis en œuvre durant l'ensemble de l'exécution du marché. Le soumissionnaire devra ainsi se déclarer prêt à discuter et à adopter des mesures correctives concernant les indicateurs clés de performance (KPI) relatifs aux aspects environnementaux et sociaux [précision à apporter] chaque année avec le pouvoir adjudicateur.

Exemples :

[27] https://www.recupel.be/fr/pourquoi-dois-je-payer-une-cotisation-recupel-lorsque-je-commercialise-un-appareil-electro#:~:text=La%20cotisation%20Recupel%20est%20le,cotisation%20de%20recyclage%20%C3%A0%20Recupel.
[28] https://pvcycle.be/fr/contribution-pv/#:~:text=Le%20montant%20de%20la%20contribution,la%20destination%20finale%20du%20produit
[29] https://www.actiris.brussels/media/jzjdfik1/vade-mecum-clauses-sociales-h-A52D444A.pdf
[30] https://emploi.belgique.be/fr/themes/bien-etre-au-travail/risques-psychosociaux-au-travail/moyens-daction-du-travailleur-la-9

- La collaboration avec les acteurs de l'économie sociale ;
- La mise en œuvre effective du système de gestion environnementale et sociale ;
- La consommation effective de produits labellisés écologiques ;
- Le suivi des efforts de réduction, de réutilisation et de recyclage du produit, ainsi que des emballages.

Le respect de ces indicateurs doit couvrir l'ensemble de la période d'exécution de la mission.

5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'Observatoire des Prix de Références dans les Marchés Publics a publié, en août 2018, des recommandations spécifiques aux marchés publics d'impression, accessibles via le lien suivant : https://www.brupartners.brussels/system/files/pubobserv_pdf/secteur-impression-recommandations-specifiques-aux-marches-dimpression.pdf

Exemple CSC[31] :

- https://guidedesachatsdurables.be/sites/default/files/file/20110110_Bestek_drukwerk_Vl_overheid.pdf

[31] Cahier Spécial des Charges.

ANNEXE N°1

Les organisations innovantes s'engagent en faveur de la durabilité de leurs travaux d'impression, ce qui est directement au bénéfice de leur image. Aujourd'hui, de nombreux choix existent, qu'il s'agisse du papier, des techniques d'impression, de la communication numérique, etc. Il est donc très important de réfléchir à quelques aspects avant de commander des travaux d'impression.

Voici **11 grandes questions** que vous pouvez vous poser lors de la commande de travaux d'impression :

1. **Réfléchissez avant de commander des travaux d'impression (et des articles de merchandising)**

La majeure partie des 20 000 magazines que vous avez envoyés la semaine dernière à des citoyen·nes et à des entreprises ont déjà été jetés et se trouvent quelque part dans le flux de déchets. Cet exemple montre qu'oser réfléchir aux besoins en impression et réinventer la manière de communiquer peut avoir de grandes conséquences positives. À quoi sert l'imprimé (par exemple, magazine communal, annonce d'un événement, programme d'une réunion, affiches d'une nouvelle exposition) ? Doit-il avoir une existence physique ou peut-on prévoir un support numérique ? La même question peut être posée pour la réalisation d'articles de merchandising. Sont-ils vraiment nécessaires ? Ne peut-on réaliser les objectifs de communication et de promotion par d'autres moyens, plus écologiques ? Il est plus durable d'éliminer un magazine de sa boîte aux lettres électronique que de jeter un exemplaire en papier à la poubelle.

2. **Évaluez soigneusement vos besoins réels en termes de tirage**

Chaque année, beaucoup d'imprimés inutilisés aboutissent dans le flux de déchets. Raison pour laquelle il est important d'évaluer les quantités le mieux possible et de limiter la commande aux besoins réels. Les imprimés sont souvent produits en grands volumes pour des raisons d'efficience, mais sans que les besoins réels aient été correctement étudiés. Dans de nombreux cas, il est donc recommandé d'opter pour un tirage plus modeste en utilisant une technique d'impression qui permettra facilement d'imprimer plus tard de nouveaux exemplaires.

3. **Optez pour la conception durable**

La conception durable vise à diminuer l'empreinte écologique de l'imprimé pendant toute sa durée de vie et tient compte du choix du papier, de l'encre et de la recyclabilité de l'imprimé. Préférez les couleurs douces, une police de caractère compacte et écologique, des matériaux et des techniques d'impression durables.

4. **Les formats d'impression**

En Europe, les formats de papier les plus utilisés respectent les normes DIN, en partant de DIN A0 (841 mm x 1189 mm = 1m^2). En utilisant le plus possible ces formats standards, vous pourrez limiter les manipulations supplémentaires et les déchets de papier (à cause des chutes). Tenez compte dès la conception des formats disponibles :

- DIN A0 841 mm x 1189 mm = 1m²
- DIN A1 594 x 841 mm
- DIN A2 420 x 594 mm
- DIN A3 297 x 420 mm
- DIN A4 210 x 297 mm
- DIN A5 148 x 210 mm
- DIN A6 105 x 148 mm
- DIN A7 74 x 105 mm
- DIN A8 52 x 74 mm

Il existe aussi des formats DIN B, C et D. L'imprimeur choisit bien sûr le format de la feuille à imprimer en fonction du format de la presse.

5. Choisissez un support durable

Le **papier** et le **carton** sont les plus écologiques parce que ces supports peuvent être acquis en respectant des critères de durabilité (FSC/PEFC, matières recyclées) et qu'ils peuvent être recyclés facilement en fin de vie. L'imprimé est plus durable quand on utilise du papier recyclé. Toutes les recommandations concernant l'utilisation de papier respectueux de l'environnement sont reprises dans la fiche consacrée à ce sujet. Les exigences les plus pertinentes dont il faut tenir compte concernent les fibres (recyclables et/ou provenant de forêts durablement gérées) et la méthode de blanchissement (ECF, TCF). Les écolabels appropriés sont FSC (uniquement pour les fibres), PEFC (uniquement pour les fibres), Blue Engel, Nordic Swan et l'Écolabel européen. Tenez compte aussi du poids du papier, exprimé en gr/m². Moins il y a de grammes au mètre carré et plus le papier sera léger, ce qui est préférable pour l'environnement. Il faudra en effet utiliser moins de fibres. Il est cependant recommandé de tenir compte de l'usage spécifique de l'imprimé. Si le grammage est trop léger, le papier peut présenter une opacité insuffisante. Ce qui veut dire que l'impression sur l'autre face risque d'apparaître par transparence, rendant difficile l'impression recto verso. Le poids du papier doit donc toujours dépendre de la qualité finale souhaitée.

Pour les **plastiques** (par exemples les sachets, les sacs-poubelle, les stylos à bille, etc.), on peut demander qu'ils soient recyclés ou compostables. En dernière instance, on peut utiliser du plastique courant, pourvu qu'il respecte les conditions de certains écolabels.

6. Préférez les techniques d'impression les plus durables

Pour pouvoir évaluer si un travail d'impression respecte l'environnement, il est nécessaire d'avoir quelques notions de base de la variété des techniques disponibles.

Le choix de la technique d'impression dépend du type d'imprimé et de la taille du tirage. Pour de petites quantités, l'impression numérique est la plus durable. Pour les volumes moyens, le choix se portera sur l'offset et l'impression UV. Pour les grands tirages, l'impression UV est préférable. En vous basant sur quelques paramètres, le tableau ci-dessous vous renseignera la technique qui conviendra le mieux à vos besoins[32].

[32] Goed voor druk, een praktische gids voor grafische communicatie en technieken. M. Mombaerts, 2010.

Besoin	Exigences	Technique d'impression
Dépliants (papier)	- Les imprimés doivent être prêts rapidement - L'information change souvent et est vite dépassée - Une personnalisation est nécessaire	Numérique
	- La qualité est plus importante que le prix ! - Le rendu des couleurs est très important	Offset (offset feuille)
	- La qualité est plus importante que le prix ! - Le rendu des couleurs est très important	Offset (rotative heatset)
Affiches (papier)	- Les imprimés doivent être prêts rapidement - L'information change souvent et est vite dépassée - Une personnalisation est nécessaire	Numérique
	- Capacité à résister au temps et aux conditions climatiques - Demande plus de temps et est plus cher que l'impression numérique !	Sérigraphie
	- La qualité est plus importante que le prix ! - Le rendu des couleurs est très important	Offset
Rapports annuels (papier)	- Les imprimés doivent être prêts rapidement - L'information change souvent et est vite dépassée - Une personnalisation est nécessaire	Numérique
	- Capacité à résister au temps et aux conditions climatiques - Demande plus de temps et est plus cher que l'impression numérique !	Sérigraphie
	- La qualité est plus importante que le prix ! - Le rendu des couleurs est très important	Offset
	- La forme imprimante coûte cher (jusqu'à 3 000 euros) - Souvent utilisé pour les magazines et les catalogues à grand tirage	Héliogravure
Brochures (papier)	voir les recommandations pour les rapports annuels	
Bloc-notes (papier)	- Les imprimés doivent être prêts rapidement - L'information change souvent et est vite dépassée - Une personnalisation est nécessaire	Numérique
	- La qualité est plus importante que le prix ! - Le rendu des couleurs est très important	Offset
	- La qualité est plus importante que le prix ! - Le rendu des couleurs est très important	Offset avec post-impression numérique
Bannières (textile respectueux de l'environnement)	- Capacité à résister au temps et aux conditions climatiques - Demande plus de temps et est plus cher que l'impression numérique !	Sérigraphie
	- Les imprimés doivent être prêts rapidement	Numérique

	- L'information change souvent et est vite dépassée - Une personnalisation est nécessaire	
Stylos à bille (matériaux compostables…)	- Capacité à résister au temps et aux conditions climatiques - Demande plus de temps et est plus cher que l'impression numérique !	Sérigraphie
	- La forme imprimante coûte cher (jusqu'à 3.000€)	Héliogravure (tamponnage)
	- Les imprimés doivent être prêts rapidement - L'information change souvent et est vite dépassée - Une personnalisation est nécessaire	Numérique
Sachets (papier, plastique compostable, textile respectueux de l'environnement…)	- Capacité à résister au temps et aux conditions climatiques - Demande plus de temps et est plus cher que l'impression numérique !	Sérigraphie
	- La forme imprimante coûte cher (jusqu'à 3 000€)	Héliogravure (tamponnage)
Textiles respectueux de l'environnement	voir les recommandations pour les sachets	

Tableau 1 : Techniques d'impression en fonction des supports, des besoins et des applications

7. Choix de l'encre

En plus du support (papier, carton, textile, etc.), l'impact environnemental d'un imprimé dépend en grande partie de l'encre choisie. Elle peut en effet avoir un effet négatif sur l'environnement à cause des métaux lourds et des COV dangereux qui entrent dans sa composition. Elle exerce aussi une influence sur la facilité de recyclage du support en fin de cycle. Les encres végétales sont ainsi plus faciles à éliminer du papier que celles qui sont à base d'huiles minérales. Il faut également réfléchir à l'intérêt d'imprimer en noir et blanc ou en couleurs. Tenez compte le plus possible des grandes surfaces à encrer pour éviter une consommation d'encre trop importante. De préférence, n'utilisez pas de couleurs trop vives. Les encres de ce genre de teintes sont parfois à base de métaux lourds et occasionnent donc une charge supplémentaire sur l'environnement. Si possible, utilisez des polices de caractères écologiques qui permettent d'économiser l'encre.

Le tableau 2 montre les variétés d'encre qui peuvent être utilisées en fonction du type de matériau

Matériau à imprimer	Encres	Remarque	Respect de l'environnement
Papier et carton (dépliants, affiches, rapports annuels,	Encres végétales	Plus faciles à traiter dans le processus de recyclage, pas encore de transparence dans l'étiquetage	++
	Encres à base d'eau	Alternative pour les encres à base de solvants si l'application n'exige pas de forte résistance à	++

brochures, bloc-notes, sachets…)		l'environnement ou aux conditions climatiques	
	Encres UV	Durcissables après avoir été soumises à une source d'énergie	++
	Encres à base de solvants	Provoquent des émissions de COV	+
Plastiques recyclables ou compostables (stylos bille, sacs, clés USB, etc.)	Encres à base d'eau	Alternative pour les encres à base de solvants si l'application n'exige pas de forte résistance à l'environnement ou aux conditions climatiques	++
	Encres à base de solvants	Provoquent des émissions de COV	+
Textiles et vêtements (banderoles, textiles intérieurs, uniformes, etc.)	Encres à base d'eau	Alternative pour les encres à base de solvants si l'application n'exige pas de forte résistance à l'environnement ou aux conditions climatiques	++
	Encres à base de solvants	Provoquent des émissions de COV	+

Tableau 2 : Respect de l'environnement des encres utilisées

8. La finition de l'imprimé est-elle durable ?

La finition d'un imprimé, c'est une couche de protection qui est apposée sur lui, comme un vernis, un laminé ou un film UV. Le choix de cette finition a souvent des conséquences sur celui du papier. Au moment de sélectionner la finition souhaitée, il est important de savoir comment l'imprimé sera utilisé. Connaître les différentes catégories de papier et les techniques qui sont utilisées pour imprimer et assurer les finitions aide à prendre une décision judicieuse et durable. La méthode de finition peut avoir des conséquences sur les possibilités de recyclage. Les techniques de reliure et de collage doivent aussi être évaluées au préalable. Le tableau ci-dessous vous donne une indication de l'impact sur l'environnement des techniques de reliure et de collage les plus courantes

Technique d'impression	Reliure ou collage	Respect de l'environnement
Toutes les techniques d'impression	Couture (plus chère cependant) ou une autre technique qui n'utilise pas de colle	++++
	Adhésifs thermofusibles ou colles PUR	+++
	Colles solubles dans l'eau (par exemple colles de dispersion)	++
	Adhésif autocollant[33]	+

Tableau 3 : Respect de l'environnement des reliures et des collages

[33] Les adhésifs autocollants sont constitués de matériaux caoutchouteux à base de résines synthétiques ou naturelles et de plastifiants. Le collage est réalisé en exerçant une pression sur la surface de contact.

9. Que deviendront les imprimés en fin de cycle ?

La plupart des encres végétales favorisent un désencrage respectueux de l'environnement. Pour un adjudicateur, il est important de le spécifier afin d'obtenir un taux de recyclage optimal de l'imprimé. Le papier et le carton sont en tout cas recyclables s'ils sont triés et collectés après utilisation. Le choix de l'encre déterminera le niveau de toxicité du processus de recyclage. Certaines encres rendent le désencrage très difficile.

10. La livraison et l'emballage des imprimés sont-ils durables ?

La livraison des imprimés s'effectuera de préférence dans des emballages recyclés (carton) ou compostables, ou dans des contenants qui seront repris (et réutilisés) par le fournisseur.

Chaque achat s'accompagne d'une livraison. Les adjudicateurs publics peuvent avoir un grand impact en encourageant le fournisseur à rendre sa flotte plus respectueuse de l'environnement. Mettre en place un système de livraison durable peut apporter une contribution positive à l'impact environnemental des produits et services achetés tout au long de sa durée de vie. Les flux logistiques ont en effet des conséquences importantes, à cause de la combustion de carburants fossiles qui sont responsables d'émissions de CO_2 et d'autres gaz à effet de serre. Cette recherche de livraisons plus durables est une responsabilité partagée entre l'acheteur et le fournisseur. L'organisation cliente peut augmenter l'efficacité des commandes en les regroupant au maximum. Le fournisseur peut être encouragé à investir dans une flotte efficiente en CO_2 et à implémenter un système de gestion de l'environnement comme Lean & Green (ou l'équivalent).

Pour obtenir l'impact maximal sur l'efficience des livraisons, il peut être recommandé de surveiller leurs émissions de CO_2 dans l'objectif de les réduire pendant toute la durée du contrat. La mesure des émissions est la première étape vers une gestion efficiente et durable des flux logistiques liés à l'achat de biens et services. La mesure du CO_2 est une matière complexe. Il existe des méthodes de mesure et des calculateurs qui peuvent vous inspirer (CO2logic) (voir aussi la partie ci-dessus consacrée à l'empreinte carbone).

Plus d'informations :
http://www.co2logic.be/
https://lean-green.nl/

11. Dans quelle mesure le fournisseur d'imprimés applique-t-il effectivement une politique environnementale?

La gestion environnementale du producteur d'imprimés est un paramètre important. Travailler avec des sources d'énergie qui respectent l'environnement et réutiliser l'énergie peut avoir un impact positif sur l'efficience énergétique de l'impression. Pour ce groupe de produits, il est tout à fait conseillé de demander un système de gestion de l'environnement comme EMAS, ISO 14001 ou l'équivalent.